

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service Gestion des déchets

N/réf : EM/VV - 2022/167

MAIRIES ADC

Dossier suivi par Estelle Monnier

Tél.: 02 44 09 25 60

Objet : Contrôle d'accès en déchèteries

PJ : visuel affichage

Mesdames, Messieurs les Maires,

À compter du 1^{er} septembre 2022, le contrôle d'accès va être étendu à l'ensemble des 6 déchèteries et éco-points de l'Agglomération du Choletais, pour le moment non équipés de ce système, à savoir :

- la déchèterie de Vihiers,
- la déchèterie de Maulévrier,
- l'éco-point de Somloire,
- l'éco-point de Tigné,
- l'éco-point de Nueil-sur-Layon,
- l'éco-point de Saint-Paul-du-Bois.



Carte : Localisation des déchèteries et éco-points de l'AdC.

Ce projet a été présenté lors de la Commission environnement du 1^{er} mars 2022 et lors de la conférence territoriale du 4 mars 2022. Il vise à harmoniser le service proposé à l'ensemble des usagers, quelle que soit leur commune de résidence. Le contrôle d'accès permet aussi :

- de réserver l'accès aux habitants de l'AdC en refusant les usagers habitant hors du territoire,
- de diminuer les tonnages collectés et donc diminuer les coûts de traitement correspondants,
- de facturer les professionnels directement via le logiciel métier du service Gestion des Déchets.

Le contrôle d'accès sera réalisé à l'aide d'un terminal portable Android fourni aux agents de déchèterie.

Actuellement, 40 % des foyers sur les communes concernées sont déjà équipés d'une carte de déchèterie. Pour que chaque usager dispose du temps nécessaire pour faire les démarches de demande de carte d'accès avant le 1^{er} septembre 2022, différents canaux de communication sont utilisés afin de diffuser l'information.

Des panneaux d'affichages spécifiques sont aussi positionnés à l'entrée de chaque déchèterie et éco-points (cf. pièce jointe). L'information sera diffusée dans la presse écrite, dans le journal Synergences Hebdo, mais également sur le site Cholet.fr. De nouveaux formulaires papiers de demande de cartes d'accès ont été édités et portent cette information. Enfin, des courriers d'information vont être envoyés aux professionnels utilisant actuellement les déchèteries sans contrôle d'accès.

Je vous fais parvenir ce courrier dès aujourd'hui ainsi qu'un format numérique du panneau d'affichage (cf. pièce jointe) pour vous permettre de diffuser cette information, que ce soit dans le bulletin communal, sur le site internet de votre commune ou encore sur l'application mobile IntraMuros si votre commune y est adhérente.

Au-delà de l'indication de la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie, le message clé de cette communication doit porter sur l'importance pour l'usager de penser à réaliser sa demande de carte d'accès en déchèterie et ainsi éviter les écueils à partir du 1^{er} septembre 2022.

Cette carte (une par foyer) est gratuite lors de sa création, et donne droit à 12 passages par an. La carte peut être rechargée de 5 passages supplémentaires (forfait de 10 € donnant droit à 5 passages). Enfin, peu importe la date à laquelle la demande sera effectuée, la carte sera créditée de 12 passages (pour l'année civile) lorsqu'elle sera remise à l'usager.

Pour faire la demande, vous pouvez inviter l'usager à se rendre sur le site cholet.fr rubrique " Services en ligne " puis " cartes d'accès déchèterie " ou bien indiquer l'adresse web suivante :

https://www.espace-citoyens.net/cholet/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/ENV/DEM_ENV

Pour les personnes qui préfèrent l'usage de formulaire papier, ces derniers peuvent se rendre directement au Service Gestion des Déchets de la Direction de l'Environnement, 11 avenue de l'Abreuvoir - Bâtiment Mail 2 (1er étage) à Cholet ou bien dans votre mairie. En effet, si vous le souhaitez, vous pouvez demander un stock de formulaire papier au service gestion des déchets, par mail à contactdechets@choletagglomeration.fr.

Pour toute question relative à la communication, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : emonnier@choletagglomeration.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Par délégation le Vice-Président
en charge de la Gestion des déchets
Cédric VAN VOOREN

